

**ETAIENT PRESENTS**

M. GODOY - Maire

M. DESBLACHES – Mmes HENRY – BERTAULT – MM. REMMERIE – DALY – Maire-Adjoints

M. ALBERT – Mme ASTIER – M. FERDOEL – Mme DEPAIX – M. LALOUETTE – Mmes DUPLESSIS C. – MARTINEAU – MM. SORAIS – KLIMCZAK – CHARRIER – Conseillers

**EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR**

M. MARTIN Christophe à M. DESBLACHES Yves

Mme DUPLESSIS Elodie à DUPLESSIS Cinthia

**ABSENTE**

Mme BERGMANN Chantal

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique DEPAIX

**Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil :** Néant

**Décision prise depuis le dernier du conseil :**

- 2015.04.23/18 : Prestation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle et de la cantine d'Avoine

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Présentation du Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre par Mme Céline OTTO-BRUC**

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique.

Afin de préserver la biodiversité locale tout en sensibilisant à cette nécessité, il s'appuie sur quatre axes de travail : connaître les milieux, la biodiversité et les enjeux, les protéger dans la durée, les gérer afin de les entretenir ou de les restaurer, les valoriser à travers un réseau d'espaces naturels de qualité.

Le site intitulé « Les pelouses de Bertignolles » sur le territoire d'Avoine et de Savigny-en-Véron a été présenté. Toutefois, en raison d'un problème technique, un dossier « PowerPoint » sera adressé à chacun des membres du Conseil.

- **PLU – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur Yves DESBLACHES rappelle les différentes étapes et le contexte de la modification du PLU.

En effet, la commune d'Avoine ne disposait pas de terrains adaptés au projet de PSPG en zone U du PLU. Les zones 1AU n'étaient pas mobilisables pour ce projet en raison de leur situation dans le périmètre de protection de deux kilomètres autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) appliqué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) n'autorisant pas la création de nouveaux logements.

La procédure de modification du PLU a donc été engagée et réalisée selon la réglementation en vigueur. Considérant que le Commissaire enquêteur a dans son rapport du 23 février 2015, émis un avis favorable à la modification du PLU.

Le conseil approuve le projet de modification du PLU.

*Votée à l'unanimité*

➤ **Avenant à la convention de mutualisation des services techniques**

Monsieur Yves DESBLACHES signale qu'une convention de mutualisation des services techniques avait été signée le 16 juin 2014 avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

A la demande de la CC-CVL, un avenant à cette convention est présenté afin d'en modifier l'article 5 et d'ajouter l'article 5 bis :

Article 5 :

« Les temps de transferts et autres frais indirects (étude...) ne seront cependant pas comptabilisés. Le coût des travaux sera donc majoré d'un coefficient de 5 % des prestations réalisées à l'une ou l'autre des Communes commanditaires des travaux.

Les coûts de matériel et horaire arrêté dans la convention de mutualisation est renouvelé au même tarif jusqu'à fin 2015 ».

Article 5 bis :

« Il convient de préciser que la Communauté de communes est habilitée à refacturer aux communes les fournitures, matériels et matériaux mis en œuvre lors des travaux commandés par les communes dans le cadre de la mutualisation. Le prix facturé sera celui qui aura été appliqué lors de la commande à la CC-CVL ».

*Voté à l'unanimité*

➤ **Conteneur à textiles**

Monsieur Bernard REMMERIE présente le projet d'installer un conteneur de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures).

Celui-ci sera géré par l'entreprise « Le Relais » et sera implanté à proximité du Carrefour Contact.

*Voté à l'unanimité*

➤ **Convention d'intervention d'une diététicienne dans les écoles maternelle et primaire**

Madame Francine HENRY propose au Conseil la convention émanant de la diététicienne Sarah MERCEREAU. Cette intervention a pour objet de faire découvrir les fruits et les légumes autour de différents ateliers aux enfants des écoles Joliot Curie et Henri Matisse situées à Avoine.

Ce projet de découverte et de sensibilisation se décompose en 3 phases :

- Travail en amont en partenariat avec les enseignants
- Ateliers dans les classes en présence de la diététicienne
- Actions à la cantine (Préparation de menus)

Le montant de la prestation de la diététicienne s'élève à la somme de 500 € TTC.

*Votée à l'unanimité*

➤ **Prime de travaux insalubres – Année 2014**

Monsieur le Maire soumet au Conseil la prime de travaux insalubres, relative à l'année 2014, pour les agents du service technique. Le montant global de cette prime s'élève à 2.976,71 €.

*Votée à l'unanimité*

➤ **Amicale du Personnel – Subvention**

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 20 € par enfant du personnel communal adhérent à l'amicale du personnel. Cette attribution est accordée jusqu'aux 14 ans de l'enfant dans l'année civile.

*Votée à l'unanimité*

➤ **Culture**

Monsieur Michel DALY présente les différents dossiers relatifs à la Culture :

○ **Festival Avoine Zone Groove 2015**

- Protocole de partenariat avec la Maison des vins / Association des Vignerons du Véron
- Convention de mécénat avec la société GM Concept
- Convention de mécénat avec Les Caves Louis de Grenelle
- Convention de mécénat avec la société SEMAF

○ **Fête communale**

Madame Brigitte BERTAULT présente les différents contrats :

- Contrat de cession avec l'Association KARNAVAGE pour la prestation du 13/09/2015 pour un montant de 2.200,00 € TTC.
- Contrat de cession avec l'Association PICNIC PRODUCTION pour la prestation du 13/09/2015 pour un montant global de 1.480,00 € TCC.

*Votés à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers*

➤ **Divers**

Monsieur le Maire soumet au Conseil :

- Le contrat d'abonnement ORANGE pour la transmission et la mise à jour des informations sur les panneaux lumineux pour 36 € H.T / mois.
- La cotisation 2015 – CPIE pour un montant de 30 €.

Monsieur Michel DALY précise qu'il convient de mettre en place une caution pour le prêt de matériel aux associations locales ou soutenues financièrement par la collectivité selon les modalités suivantes :

<b>Matériel concerné</b>	<b>Caution à l'unité (en Euro)</b>	<b>Valeur de remplacement suite perte ou dégradation</b>
Friteuse électrique	100	Présentation d'un devis pour réparation, remise en état ou remplacement
Friteuse gaz	100	Présentation d'un devis pour réparation, remise en état ou remplacement
Table	10	Présentation d'un devis pour réparation, remise en état ou remplacement
Banc	5	Présentation d'un devis pour réparation, remise en état ou remplacement
Tente parapluie complète avec rideaux	75	Présentation d'un devis pour réparation, remise en état ou remplacement
Verres réutilisables	20% en euros de la quantité (ex : 1000 verres = 200 € / 200 verres = 40 €)	1€ le verre

*Votés à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers*

➤ **Questions diverses**

- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Madame Francine HENRY souhaite apporter des précisions quant aux APC (Heures de soutien). En effet, une nouvelle organisation des APC est proposée (deux fois ½ heures par semaine), car l'horaire adopté cette année (1 fois 1H30), superposé en totalité au TAP pour en faciliter la gestion, est pédagogiquement peu soutenable. L'horaire 2 fois ½ heure sur la méridienne implique d'allonger celle-ci d'¼ d'heure. L'augmentation du temps de garderie par le personnel communal ces jours là est compensée par la diminution d'½ heure de garderie du mercredi en fin de matinée.

Ce nouvel agencement horaire n'a pas soulevé d'observation de la part des membres du Conseil. Il sera soumis pour validation à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Le Conseil d'école en date du 23/04/2015 a approuvé cette proposition.

- Réseau Lecture

Madame Francine HENRY précise qu'une réflexion est actuellement menée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et les différents partenaires du Réseau-Lecture quant à l'utilisation d'un nouveau logiciel permettant une réservation géographiquement plus élargie d'un ouvrage et la participation financière des adhérents.

Monsieur Francis KLIMCZAK souhaite connaître la personne référente afin de transmettre des points de vue qui lui serait transmis sur cette question

Madame Christiane MARTINEAU précise qu'un tel réseau existe sur Richelieu.

- Contrat SOGETREL – Vidéoprotection

Monsieur Patrice CHARRIER interroge Monsieur le Maire quant à la demande de subvention déposée en Décembre 2013.

Monsieur le Maire signale qu'aucune réponse n'a été formulée en faveur de la commune.

- Sécurité Routière

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes opérations de sécurité mises en place :

➤ 4 « STOP » aux carrefours des rues suivantes :

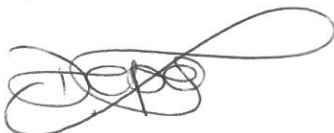
- Lucien Rouzier (2)
- Rue du Prieuré (1)
- Rue du Néman (1)

➤ Des coussins berlinois ont été installés rue Saint Exupéry et Avenue de la République ; les riverains ont été consultés avant l'implantation et le seront dans un délai de 6 mois pour connaître leurs avis quant à l'efficacité de cet aménagement.

Monsieur Bernard REMMERIE rajoute qu'un STOP sera implanté sur le Chemin Rural n°27 à l'intersection de la Départementale n°7.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
**Véronique DEPAIX**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

